

AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/10/0173 du 19 décembre 2023 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité concernant la réalisation d'infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier à Kalborn au nom et pour compte de Madame et Monsieur Van Riel-Rippinger.

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 5 février 2024

Le bourgmestre

(s) Georges KEIPES

